

Chargeant Monsieur Joseph H. GNONLONFON,
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la
Législation et des Droits de l'Homme
de l'intérim de Monsieur Pierre OSHO Ministre de
Délégué auprès du Président de la République,
chargé de la Défense Nationale pour compter du
26 janvier 2000.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- VU la Loi n°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1^{er} Avril 1996 par la Cours Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret n°99-309 du 22 Juin 1999 portant composition du Gouvernement.

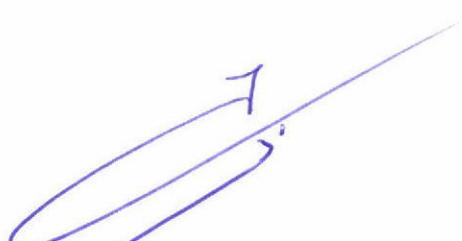
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du 26 janvier 2000, Monsieur Joseph H. GNONLONFON, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme est chargé de l'intérim du Ministre Délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale pendant l'absence de Monsieur Pierre OSHO.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 26 janvier..... 2000.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Matthieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MDN-MJLDH 4 - SGG
4 AUTRES MINISTRES 16 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.